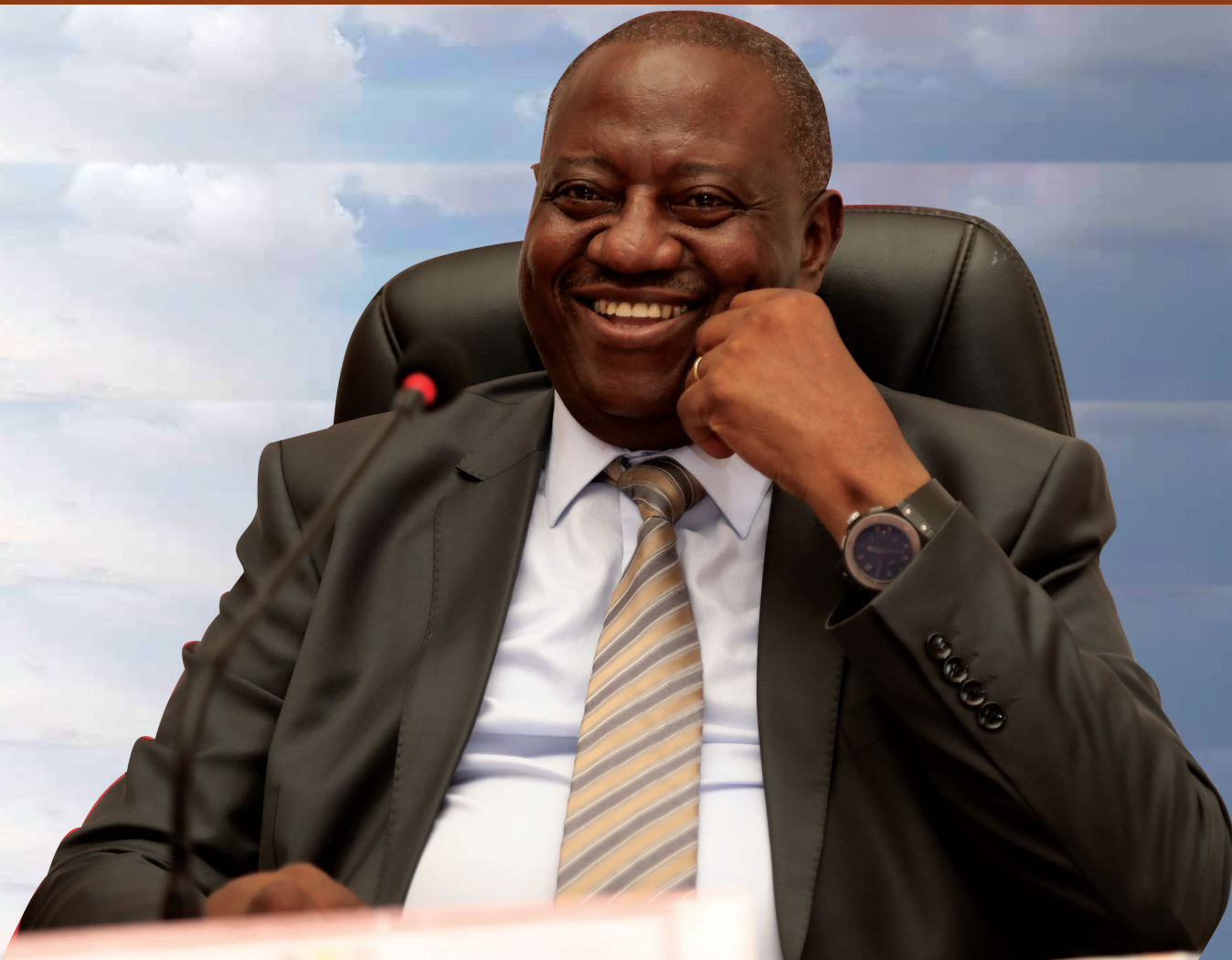


NResources

Forum de l'OCDE au Lualaba

R. MUYEJ FAIT HONNEUR A LA RDC



Certification CTC en RDC

Partenariat SICOMINES

Insécurité dans l'est de la RDC

**VALIDATION DE LA
PREMIÈRE VERSION
DU PROJET DE
MANUEL**

**ENCORE 3 MILLIARDS
A INVESTIR EN RDC**

**BANRO CLAQUE LA
PORTE A NAMOYA**



«Nous allons nous réapproprier de la vente de nos minerais. Nous allons travailler sur la valeur ajoutée. Il est temps que les terres congolaises ne soient pas que des terres d'exploitation. Il est temps qu'elles deviennent des terres de transformation».

Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, (extrait du discours devant la diaspora congolaise en Belgique)

SOMMAIRE

NRESOURCES
N° 29

DECEMBRE 2019

RECEPISSE DE DECLARATION DE PUBLICATION
N° MIN/CM/LMO/SRM/AOÛT/041/2018

Tél. : 09 9875 8532 - 099899 1176

E-mail : nresources2016@gmail.com

Mandataire en Mines et carrières

**CONSTANT MUTAMBA, DE
NOUVEAUX HORIZONS**

P. 5

Forum de l'OCDE au Lualaba

**MUYEJ FAIT HONNEUR
A LA RDC**

P. 6

Aux consommateurs finaux

**TSHIZAÏNGA : « LE COBALT DU
LWALABA EST PROPRE »**

P. 8

Coopération

**L'AMÉRIQUE INTÉRESSÉE PAR
LE SECTEUR MINIER DE LA
RDC**

P. 10

Certification CTC en RDC

**VALIDATION DE LA PREMIÈRE
VERSION DU PROJET DE
MANUEL**

P. 18

Kibali Gold Mine en RDC

**UNE DÉCENNIE APRÈS,
L'ENTREPRISE CONFIRME
LA POURSUITE DE SES
INVESTISSEMENTS**

P.26

Editeur Directeur Général

Marcel MUBENGA

Rédacteur en Chef

Gaby KUBA BEKANGA

Secrétaire de Rédaction

Didier KAMESA MWANA

Rédaction centrale

Marcel MUBENGA

Gaby KUBA

Didier KAMESA MWANA

M.M. SHAPENG

MK Darmey

MPUTU Solange

Hervé Kashama

Gomez MAYA

Correspondants

Type SWELE (USA)

Laurent DUPART (Canada)

Helna MUBENGA (Allemagne)

Donald MATA (RSA)

Djedje KAMAYAKA (RSA)

Photographes

Willy KABAMBA

Emmanuel MBELE

Mise en page

Didier Kamesa

Tél. (+243) -818145725

-844744177

EDITORIAL

Par Marcel MUBENGA



Pour son peuple, le Congo s'ouvre au monde

L'isolement appartient désormais au passé pour la République démocratique du Congo. Le pays marque beaucoup de points dans son évolution en politique, en société tout comme en économie. Inscrite dans l'optique d'une diplomatie agissante, la RDC procède à une véritable chirurgie de son image. Le dernier forum de l'OCDE tenu à Kolwezi a donné l'occasion à tout le monde de se rendre compte de cette réalité. Par exemple, le cobalt congolais souillé à tort par l'image de la présence des enfants et des femmes vulnérables ne le sera plus. L'Etat congolais, à travers l'exécutif provincial du Lualaba a réussi à prouver la fausseté des accusations portées contre ses minerais, n'en déplaise à la mauvaise foi de ses détracteurs. Totalement pris en charge par leur hôte, les participants à ce forum ont ainsi fait l'expérience de l'hospitalité congolaise. De très haute facture à l'instar de celles des pays occidentaux, les infrastructures d'accueil, c'est-à-dire les hôtels et les salles de conférence, ont satisfait à telle enseigne que les participants ont proposé de délocaliser définitivement à Kolwezi, ces rencontres qui se tiennent traditionnellement à Paris en France. Ce qui est normal, car il s'agit de traiter les questions minières sur le terrain où se déroulent les activités en rapport avec le secteur. On aura à vue la réalité et on évitera les approximations. Les multinationales qui exploitent s'enrichissent exponentiellement sans vergogne aux côtés des communautés locales qui s'appauvrissent méduésés. Si les besoins des pays développés en minerais nécessaires pour les technologies du futur sont satisfaits par la RDC, qui est devenue, peut-on dire, le centre du monde de par sa position géostratégique, grâce à ses ressources, le président congolais ne s'en cache pas : Il ouvre son pays à tous les investisseurs. Mais en retour, il demande des emplois industriels et l'amélioration des conditions de vie de sa population, bref, de quoi satisfaire son ambitieux espoir de mettre le peuple au centre de toutes les actions du développement durable. S'ouvrir au monde dans ce sens, voudrait dire aussi répondre au rendez-vous du donner et du recevoir. ■

Mandataire en Mines et carrières

CONSTANT MUTAMBA, DE NOUVEAUX HORIZONS

La liste des mandataires en Mines et carrières agréés en République démocratique du Congo a été actualisée et enrichie avec l'agrément de Constant Mutamba Tungunga en qualité de mandataire en mines et carrières. Cette qualité lui est conférée par l'arrêté ministériel N° 0611/CAB. MIN/MINES/01/2019 du 20 novembre 2019 du ministre des Mines portant agrément au titre de Mandataire en Mines et carrières. Dans sa notification du 28 novembre 2019, référenciée N/Réf. :3132/Bur. SG/Mines/IK.Y. YA/01/2019, le Secrétariat général aux Mines qui est chargé de l'exécution de cette décision, réserve copie à tous les services concernés du ministère. Mutamba peut donc valablement représenter, conseiller et/ou assister toute personne intéressée dans l'octroi, l'exercice et les revendications des droits miniers ou de carrières ainsi que dans le contentieux y afférents. Son nom restera pendant 4 ans à la Direction des Mines et au Cadastre minier avec cette qualité de mandataire en Mines et carrières. Puis, il pourra renouveler cette qualité. 4 ans, c'est la durée de validité de cet agrément qui prend effet à la date de sa signature. Licencié en Droit public de



Constant Mutamba

l'Université Protestante au Congo, double Master en Droit OHADA et en Gestion et Droit de l'entreprise de l'Université de Liège et de l'Institut Supérieur de Commerce, Mutamba est Assistant de deuxième mandat Fac/Droit à l'Université Protestante au Congo. Il s'est familiarisé et a pris goût du secteur minier en devenant consultant au Cadastre minier et en représentant le gouverneur Bamanisa de l'ex-province Orientale à Mining Indaba en Afrique du Sud et aux points de presse organisés trimestriellement par la société

aurifère Kibali Gold Mine. En devenant mandataire en Mines et carrières, Constant Mutamba Tungunga est décidément déterminé à donner une nouvelle tournure à son parcours de juriste. Du théoricien enseignant dans les académies au praticien mandataire au service des acteurs du secteur minier, Mutamba veut certainement se faire une spécialité. Sa jeunesse et ses remarquables atouts intellectuels rendent possible la prospérité de ces nouveaux horizons qui se profilent. ✓

La Rédaction

Réunion de l'OCDE au Lualaba

MUYEJ FAIT HONNEUR A LA RDC

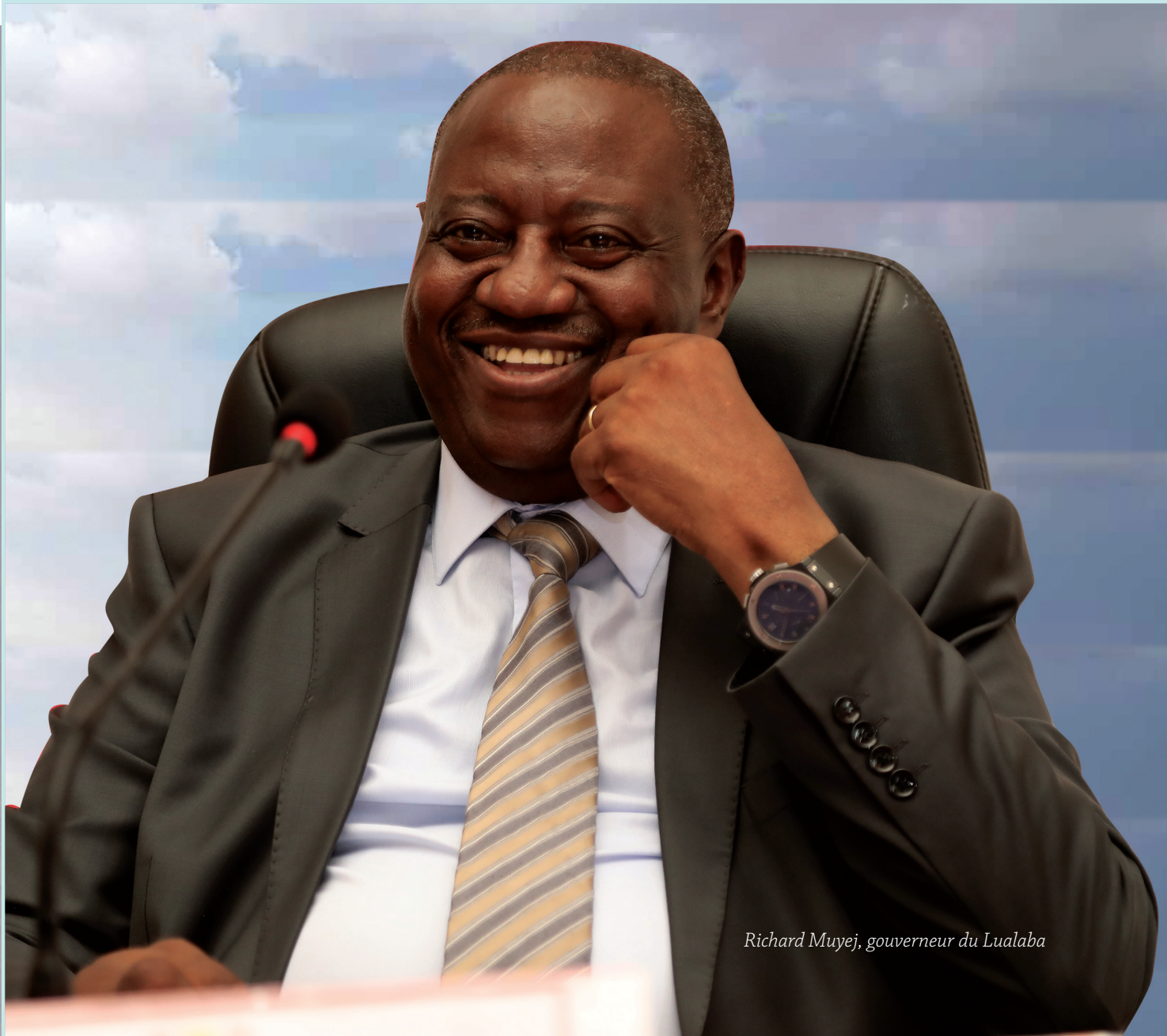
Une réunion internationale multipartite sur le cobalt s'est tenue en République démocratique du Congo, au mois de novembre 2019. Co-organisées par le secrétariat de l'OCDE et le ministère des Mines de la RDC, les assises qui se tiennent d'habitude à Paris en France, ont eu lieu dans la province du Lualaba plus précisément à Kolwezi, la capitale mondiale du cobalt. Les participants ont été impressionnés par les infrastructures dans lesquelles ces assises se sont tenues. Rien à envier au siège de l'OCDE en Europe. « Cette province connaît une grande évolution. Le Lualaba émerveille ! », a lâché l'un des participants. Un véritable honneur pour le pays. Qui plus est, Muyej a également fait preuve de l'hospitalité légendaire reconnue aux Congolais en prenant totalement en charge tous les participants sur tous les plans (logement et restauration, notamment). La rencontre était l'occasion d'exposer les efforts fournis dans le Lualaba et les défis afin d'échanger sur les expériences réussies en les confrontant aux résultats de l'étude de l'OCDE sur le cobalt et le cuivre de la RDC. Inspirée par le guide de l'OCDE, la province du Lualaba a entrepris plusieurs réformes. Principalement sur les questions liées à la diligence raisonnable dont l'interaction entre l'industrie minière et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Elle a mis en place une cartographie des Zones d'Exploitation artisanale (ZEA). Elle procède régulièrement au monitoring et au contrôle des sites miniers. Elle est également vigilante en ce qui concerne plus particulièrement les défis liés aux achats sur le marché ouvert ou dépôt.

Le secteur artisanal est, lui aussi, en pleine réforme au Lualaba. Signalons que plus de 150 mille creuseurs y sont regroupés sur plusieurs sites miniers et travaillent dans des conditions difficiles. Le processus d'amélioration de leurs conditions s'accélère ainsi que l'assainissement des sites d'exploitation artisanale et l'éloignement des personnes vulnérables des sites miniers. La province cherche résolument des solutions pour endiguer la présence des enfants et des femmes vulnérables dans les sites miniers, un fait très nuisible tant pour les minerais du pays que pour la société toute entière. Mais une particularité des plus déconcertantes doit être soulignée : Ce ne sont pas les personnes vulnérables qui vont vers les mines, ce sont plutôt les mines qui viennent vers les personnes vulnérables. Les mines sont dans les quartiers résidentiels. Difficile de ne pas trouver ces catégories de personnes là où il y a les mines. C'est leur milieu naturel de vie. Par ailleurs, la loi congolaise reconnaît l'exploitation minière artisanale. La production artisanale avoisine les 20% des exportations nationales. Dans la cartographie minière, le Lualaba garde une grande partie de l'espace minier du grand Katanga. Le nombre d'exploitants artisanaux croît de jour en jour. D'où, l'exigence de leur trouver un espace pour leurs activités en toute sécurité et dignité.

Contribution du Lualaba à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement

La province a lancé une campagne de sensibilisation pour convaincre certains creuseurs à voir dans d'autres secteurs comme l'agriculture. La quarantaine des zones d'exploitation

artisanale disponibles requièrent la prospection et la découverte pour les rendre facilement exploitables par les artisanaux. Autrement, on continuera à assister aux incursions récurrentes dans les concessions privées. Muyej multiplie des contacts pour trouver des financements leur permettant de travailler dans des conditions dignes dans les zones qui leur sont destinées. Ces efforts visent à sécuriser les industriels et à mettre à l'aise la Gécamines et ses partenaires. Selon le gouverneur, la création du centre de négoce comme seul lieu de transaction des minerais de production artisanale, participera à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement. Car, le foisonnement des dépôts et comptoirs d'achat des minerais à proximité des concessions minières privées ou en partenariat avec la Gécamines, a facilité le désordre dans le secteur tout en favorisant la tentation d'incursion dans les concessions minières industrielles. Ayant enregistré les cris de détresse des sociétés minières établies au Lualaba, en accord avec le gouvernement central, l'exécutif provincial a décidé de construire un centre de négoce qui sera le seul cadre des transactions minières. Cela constitue la contribution du Lualaba à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais. C'est aussi l'une des solutions dans l'éradication de la présence des enfants et des femmes vulnérables dans les sites miniers. Le coût de ce projet avoisine 32 millions de dollars américains que le gouvernement provincial du Lualaba finance sur fonds propres. Muyej renseigne que 15 millions ont déjà été investis. Et, il est déterminé à aller jusqu'au bout. Le fonctionnement de ce



Richard Muyej, gouverneur du Lualaba

centre fera fermer tous les dépôts et comptoirs clandestins. Foi du gouverneur ! L'objectif étant la maîtrise des statistiques, des prix et des teneurs du secteur d'exploitation artisanale en vue d'assurer la traçabilité des produits qui seront exportés par la province. Ainsi, le travail des exploitants artisanaux sera sécurisé et les exportations seront progressivement encadrées et contrôlées, spécialement le cobalt classé avec le germanium et le coltan au Congo comme minerais stratégiques. L'établissement de l'attestation d'identification du site d'origine (AISO) sera institué pour renforcer la traçabilité. Le centre de

négoce a pour objectifs principaux, : Assurer une bonne traçabilité physique et documentaire des minerais produits artisanalement, du puits jusqu'au centre de négoce; mettre fin à la prolifération des dépôts illicites qui s'érigent dans les quartiers résidentiels; autonomiser l'exploitation minière artisanale; encadrer de façon efficiente et contrôler les exportations des minerais, surtout ceux qualifiés de stratégiques. Muyeja aussi initié une rigueur agréée par le gouvernement central à travers le ministère national des Mines, dans la mesure où le nombre des exploitants artisanaux est toujours

croissant et le marché international très exigeant par rapport à la traçabilité. Le gouverneur rassure sur la garantie de la traçabilité, après une réforme pilote du quartier de Kasulu. Mais, le programme d'assainissement de la chaîne d'approvisionnement constitue encore un défi. Le centre de négoce vise enfin la découverte des sites miniers pour éloigner définitivement les creuseurs des concessions industrielles. Muyej appelle à l'unité autour de la réforme sur l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement pour la réussite du guide de l'OCDE lancé après ces assises. ✓

Didier Kamesa Mwana

Aux consommateurs finaux

TSHIZAÏNGA : « LE COBALT DU LWALABA EST PROPRE »

Foi du ministre provincial des Mine du Lualaba, Jean-Marie Tshizaïnga qui se réjouit de l'organisation du forum de l'OCDE en RDC, plus précisément à Kolwezi, chef-lieu de sa province. Il a toujours fait le voyage de Paris pour prendre part à ce forum en vue de défendre les minerais du pays. A un certain moment, dit-il, face au rapport d'Amnistie internationale, le cobalt congolais risquait le boycott sur le marché international. Il a fallu deux éditions du forum de l'OCDE pour faire voir à la face du monde que le cobalt du Lualaba (du Congo) n'avait rien à voir avec les conflits ni avec le sang. C'est pourquoi, la dernière réunion de l'OCDE avait levé l'option d'organiser la présente édition en RDC. Cela a permis aux organisateurs et aux participants de s'imprégner des réalités sur le terrain. Ils ont visité tant les industries que zones d'exploitation artisanale. Et se sont rendus à l'évidence que le cobalt congolais n'est pas un cobalt de sang ni de conflit. A partir de ce moment, tout le monde est unanime que le cobalt congolais est clean. La présence des enfants et des femmes vulnérables dans quelques mines (carrières) s'explique par le fait qu'elles se trouvent dans leur habitat naturel. Leur éloignement définitif est un processus. Un grand pas a déjà été franchi. Ses hôtes se sont rendus compte que les choses évoluent et que très bientôt, il n'y en aura plus, a-t-il affirmé. Même les ONG et autres organismes tenants de la thèse de la présence des enfants et des femmes



vulnérables ont pris part à ces assises. Ils sont convaincus qu'il n'y avait que trop de peur pour peu de mal. L'exécutif provincial du Lualaba a eu des échanges très fructueux avec eux. A leur départ, tous ont fait de bonnes déclarations. Ils ont promis de revenir chaque année au Congo pour s'imprégner des réalités à la source. Comme qui dirait que ce qu'ils apprennent au loin, ne reflète pas la réalité. A distance, beaucoup de choses leur échappaient. C'est l'un des

aspects positifs de la réunion selon le ministre. Parmi les participants, se réjouit-il, il y a eu des utilisateurs finaux, l'OCDE, les industries chinoises et beaucoup d'ONG. Tout le monde est unanime. Il faudra que ce genre de réunions se tiennent au Congo chaque année pour essayer de confirmer que le cobalt de ce pays est clean. Ils ont décidé d'accompagner les artisans dans leur travail et d'arriver à construire les entités de traitement sur place. Pourquoi pas



JM TSHIZAÏNGA, ministre provincial des Mines du Lualaba

à produire les batteries et les smart phones en RDC. Les participants ont été impressionnés par les infrastructures dans lesquelles ces assises se sont tenues. Cette province connaît une grande évolution, a lâché l'un des participants. Kolwezi, c'est la capitale mondiale du cobalt. Tshizaïnga ne comprendrait pas qu'il en soit ainsi, si ce cobalt ne permettait pas le développement de la province. Le Lualaba, dit-il, doit refléter

l'image de ce dont il regorge comme richesses minières. Ce que la province a pu glaner dans le cobalt, explique le ministre, elle a construit et continuera à construire des infrastructures. Il affirme que quelque chose a été fait. Mais les efforts doivent se poursuivre pour faire davantage les années à venir. La finalité étant de réduire le contraste existant entre la précarité des conditions de vie des populations ainsi que des exploitants artisanaux,

et les richesses dont regorge son sous-sol. Des richesses qui font la fierté d'autres pays à travers leurs ressortissants qui investissent en RDC. D'où, son souhait de voir le nouveau Code minier s'appliquer dans son intégralité. Cela permettra, croit-il, aux communautés locales de vivre et de se développer grâce à leurs ressources naturelles. ✓

Emmanuel Mbele

Coopération

L'AMÉRIQUE INTÉRESSÉE PAR LE SECTEUR MINIER DE LA RDC

Après sa longue mission d'itinérance administrative dans le grand Katanga, le ministre de Mines, Willy Kitobo Samsoni vient d'échanger récemment dans son cabinet de travail à Kinshasa avec une délégation de l'Alliance Public-Privée (APP), une structure du département d'Etat américain, conduite par madame Elisabeth Orlando. Cette structure composée d'entreprises et ONG américaines dont, Nokia, Intel, Google et Apple, est venue s'enquérir de la politique du gouvernement congolais en matière des Mines et solliciter l'accompagnement du ministère de tutelle pour la récolte des données sur le terrain particulièrement dans l'est du pays. Le ministre a donné à ses hôtes toutes les informations nécessaires surtout en ce qui concerne la lutte contre la fraude dans les activités artisanales. « Nous voulons instaurer la bonne gouvernance et la transparence en vue de conférer aux produits miniers issus de la RDC,

une réputation de bonne qualité et des produits remplissant les normes. Et donc, nous soutenons tout ce que vous allez faire sur le terrain et vous promettons de vous accompagner », les a-t-il rassurés. De son côté, le ministre leur a demandé de lui faire rapport une fois les décentes sur le terrain terminées. Contente de la disponibilité et l'esprit d'ouverture du ministre des Mines, l'APP se dit prête à collaborer avec le ministère pour le respect des critères et de la traçabilité. Dans un autre registre, Kitobo a pris part active, mercredi 11 décembre 2019 au Pullman Hôtel de Kinshasa, au deuxième forum national sur la décentralisation. Son allocution a porté sur « La redevance minière comme source de financement des provinces et des entités territoriales décentralisées (ETD) et la dotation de 0,3 % pour le développement communautaire ». Elle s'est articulée sur trois points essentiels, savoir : La répartition de la redevance minière en général, la répartition de la redevance minière en cas de chevauchement des

entités territoriales décentralisées, le cahier des charges et la gestion de la dotation de 0,3 % pour le développement communautaire. Il a rappelé à l'assistance que le nouveau Code minier dont il a lancé la campagne de vulgarisation en novembre dernier, permettra aux autorités tant provinciales, nationales que celles des ETD, de prendre connaissance des innovations qui obligent les entreprises minières à contribuer au financement des projets de développement communautaire. Une démarche initiée pour appuyer le processus de la mise en œuvre de la Décentralisation. « Cette contribution non obligatoire par le passé, exécutée par les miniers sous forme de responsabilité sociétale suivant un cahier des charges établi de commun accord avec les communautés locales, n'est plus une faveur mais une obligation conformément à l'article 285 dudit Code, a-t-il ajouté.

Emmanuel Mbele



*Willy Kitobo Samsoni, ministre
national des Mines*



Lancement de la campagne de vulgarisation du Code minier

PLUS DE RÉFORME NI DE MODIFICATION DE LA LOI

La campagne de vulgarisation de la nouvelle loi minière en République démocratique du Congo a été lancée le 6 novembre 2019 à Kinshasa par le ministre des Mines, Willy Kitobo Samsoni. Elle ira jusqu'en juillet 2020. Une campagne de vulgarisation qui intervient plus d'une année après la promulgation du Code minier de 2018. « Le retard est dû à la situation politique caractérisée par la mise en place de nouvelles institutions de la République », a expliqué le Secrétaire général aux Mines, Joseph Ikoli. Une séquence d'activités préparatoires est prévue sur l'étendue du territoire après ce lancement. D'abord une

formation sur cette vulgarisation. Ensuite, des ateliers de vulgarisation prévus au mois de décembre dans le Lualaba, le Haut-Lomami et le Haut-Katanga. Ce processus sera financé par le gouvernement central, les provinces hôtes et les partenaires techniques de la RDC. Dans son discours de lancement, le ministre a souligné l'importance du secteur minier pour l'économie de la RDC. Il a brossé un aperçu historique sur le processus de révision du Code minier de 2002, les principales modifications et les innovations de cette loi. Ce, avant de chuter sur les perspectives du secteur minier congolais.

La loi minière dans le temps en RDC

Kitobo souligne que toutes les lois qui ont précédé celle de 2002, étaient publiées pendant que l'État détenait le monopole de gestion du secteur minier. Et donc, elles n'étaient pas adaptées à un environnement concurrentiel caractérisé par une exploitation ouverte susceptible d'attirer les investissements. Celui de 2002 et le Règlement minier de 2003 ont été promulgués dans un contexte post-conflit, c'est-à-dire directement après les diverses rébellions qui écumaient le territoire national. C'est pour indiquer la position de faiblesse d'un pays dont une grande



partie du territoire était sous occupation. Le Code de 2002 reflétait donc les principes et règles édictées par les forces étrangères. Difficile, dans ces conditions, de répondre aux attentes du peuple congolais. Ce Code a beau se vanter d'avoir accru le nombre d'investisseurs et la production, il n'est pas parvenu à améliorer le vécu quotidien du Congolais. Il faisait la part belle aux multinationales au grand dam de l'État hôte et de ses populations. La production du cuivre est passée de 9.370 tonnes en 2003 à plus d'un million à ce jour. Mais qu'a-t-elle ajouté dans la vie du Congolais lambda ? Qui hésiterait de dire, rien ? En tout cas pas moi. Ni Kitobo. Moins encore les observateurs honnêtes. Seuls les investisseurs rebattent les oreilles à qui veut les entendre qu'ils ont construit qui une école, qui un hôpital ou une route. Mais comparé

à ce que chacun d'eux a gagné ... ?

Une contribution quand même acceptable

Le ministre reconnaît tout de même que le secteur minier a contribué à 36,02 % dans le budget national en 2018 contre moins de 10 % en 2003. Mais, c'est loin des recettes substantielles escomptées pour le développement socioéconomique du pays. Encore bien loin des 60-70% de contribution au budget à l'âge d'or de la Gécamines. Les bénéfices du secteur sont tombés trop bas. D'où l'impératif de la révision de certaines dispositions en vue de parvenir à un équilibre pour un partenariat gagnant-gagnant et à la conformité de la loi minière avec le nouvel ordre institué par la constitution de 2006. Outre cette adaptation à la loi mère du pays, la révision devait permettre de refaire du secteur minier le véritable moteur de la croissance

économique du pays et permettre l'équité dans l'exploitation minière entre les investisseurs, l'État et les communautés impactées par les activités. C'est pourquoi, il était question de revoir le régime fiscal, douanier et de charge. L'on devrait également accroître le niveau de contrôle de la gestion des titres miniers et du domaine minier. Le nouveau Code devrait en outre reconsidérer les éléments relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises minières vis-à-vis des communautés locales affectées par les projets miniers et assurer l'émergence de la RDC ainsi que son développement durable à travers la valorisation de ses ressources minières. Eu égard à ces termes de référence, les modifications et innovations de ce code ont porté sur la gestion des titres et domaines miniers, sur la responsabilité sociétale

et environnementale, la transparence et la bonne gouvernance, le régime fiscal, douanier et de change, le rôle de l'Etat et des intervenants dans l'administration ou l'application du code minier. La promotion de la classe moyenne congolaise se traduit dans le fait que nouveau code consacre l'exclusivité de l'exercice des activités de sous-traitance dans le secteur des mines et des carrières aux sociétés dont la majorité du capital social est détenue par des Congolais et ce, conformément à la loi n° 17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé. Mais aussi par la prise de participation par les Congolais des actions sociales à concurrence de 10% dans les entreprises minières, 25% dans les comptoirs agréés d'achat et de vente des produits miniers, 50% dans les entités de traitement des substances minérales et/ou de transformation des substances minérales. La participation de l'Etat au capital social de la société requérante d'un permis d'exploitation passe de 5 à 10 % non diluables. Les conditions d'octroi et de renouvellement des droits miniers et des carrières ont été renforcées. Un permis de recherche ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La validité du permis d'exploitation a été réduite de 30 à 25 ans. A chaque renouvellement de ce droit, la société est tenue de céder 5% à l'Etat. Des dispositions particulières relatives à la notion de la mine distincte et à l'obligation de créer une société de droit congolais pour son exploitation, ont été instaurées.

Le domaine minier au gouvernement central

Dans la gestion du domaine minier, les articles 109 à 114 bis du Code minier restreignent l'éligibilité aux droits miniers et des carrières aux seules personnes physiques majeures de nationalité congolaise, membres d'une Coopérative minière agréée par le ministère des Mines du gouvernement central. Ce Code renforce les dispositions relatives à la responsabilité sociétale et environnementale. Tout titulaire

des droits miniers d'exploitation et de l'autorisation de carrières permanentes est tenu de contribuer, durant la période de son projet, à la définition et à la réalisation des projets de développement socio-économiques et industriels en faveur des communautés locales affectées par les activités du projet sur la base d'un cahier des charges pour l'amélioration des conditions de vie des dites communautés. Le non-respect de cette obligation entraîne le retrait du droit minier d'exploitation. Le titulaire des droits miniers d'exploitation et de l'autorisation de carrières permanentes est aussi tenu de constituer en franchise de l'impôt sur le bénéfice et profit, une dotation pour contribution au développement communautaire dont le montant minimal est égal à 0,03% du chiffre d'affaires de l'exercice au cours duquel elle est constituée. La contribution des entreprises au financement des projets de développement communautaire n'est pas une faveur. C'est une obligation réglementaire aux termes de l'article 285 du Code minier. Aucune entreprise ne peut se dérober à cette obligation. Le Code a décidé de l'application des principes et critères de l'ITIE pour la transparence et la bonne gouvernance. Les entreprises devront rendre publics chaque mois, les montants de divers impôts, taxes, droits et redevances payés au profit du trésor public et des entités étatiques.

Plus de régime conventionnel

Le régime fiscal concerne les impôts, taxes, droits, redevances et autres prélèvements parafiscaux perçus tant au profit du gouvernement qu'à celui des provinces et des entités territoriales décentralisées. Dans ce domaine, le régime conventionnel a été supprimé. La clause de stabilité a été réduite à 5 au lieu de 10 ans. Le taux de la redevance minière de principales substances minérales exportées a été relevé. La notion des substances stratégiques a été introduite dans la catégorisation des substances minérales produites avec un taux de redevance minière

spécifique à 10%. Ainsi, le coltan, le cobalt et le germanium ont été classés substances minérales stratégiques. Dans un autre registre, les pas de porte seront repartis à concurrence de 50% pour la société minière du portefeuille de l'Etat et 50% pour le trésor public. Ils ne reviendront plus aux individus comme avant.

Responsabilités respectives

Les rôles de l'Etat et de certains intervenants dans l'administration du Code sont clairement définis dans la nouvelle loi. Celle-ci énumère limitativement, les ministères, les services ou les organismes publics ou étatiques chargés de l'administration du Code minier et d'agir directement dans le secteur minier tant au niveau central que provincial. Il n'y a plus de confusion possible. L'Etat doit principalement promouvoir et réguler le développement du secteur minier en assurant la mise en valeur des substances minérales dont il est le propriétaire. Il devra faire appel notamment à l'initiative privée sans discrimination d'horizon ni de nationalité.

Encore et toujours de bonnes perspectives

Par ailleurs, le ministre reste confiant à tous égards quant aux perspectives du secteur minier congolais en dépit de la baisse drastique observée ces derniers temps dans les cours des métaux. Il fonde son espoir, d'une part sur l'immensité et la diversité des potentialités minières et d'autre part sur le faible niveau d'exploration du territoire national. Kitobo n'a pas tort lorsqu'on considère les résultats de dernières explorations réalisées par des sociétés privées comme Ivanhoé Mines dans des zones jadis négligées. Signalons que la nouvelle loi minière est qualifiée par le ministre comme un outil de souveraineté pour la Rdc. Elle demeure toujours attractive et incitative, estime le ministre Willy Kitobo. D'où, martèle-t-il, elle doit être appliquée dans toute son intégralité

Solange Mputu



Louis Watum et Tony Giardini

Ministère des Mines

WILLY KITOBO INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ IVANHOÉ MINES

Le ministre des Mines, Willy Kitobo Samsoni a échangé, fin novembre dernier, dans son cabinet de travail avec une délégation de la société canadienne Ivanhoé Mines venue lui présenter le niveau d'avancement des travaux de ses mines à Kamoia et à Kipushi dans le Haut-Katanga. Cette délégation était conduite par le nouveau CEO (Chief Executive Officer) de cette firme, Tony GIARDINI, venu également présenter ses civilités au ministre des Mines pour sa nomination à ce poste. « Il était question de saluer et féliciter Son Excellence Monsieur le ministre et lui présenter en même temps, l'état d'avancement des projets que nous développons en République démocratique du Congo, précisément à Kipushi et Kamoia-Kakula », a-t-il indiqué à l'issue de cet entretien. Cet opérateur minier prend l'engagement de se conformer au nouveau Code minier.

Assainir le secteur minier en RDC

Parallèlement, dans le registre concernant la question de la présence

des enfants et des femmes vulnérables dans les mines, le gouvernement de la République soutient que la place de l'enfant est dans sa famille et à l'école. Cela est matérialisé par l'atelier de validation du plan opérationnel révisé de la stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux en RDC que Willy Kitobo a ouvert peu après cette audience accordée à la délégation d'Ivanhoé. C'était au salon rouge de l'Hôtel du gouvernement en présence de la vice-ministre Alpha-Denise Lupetu Tshilumbayi. Atelier organisé avec l'appui du projet COTECCO et du bureau-pays de l'organisation internationale du travail (OIT). Une validation qui permettra au ministre de mener des actions concrètes pour éradiquer le travail des enfants dans les mines artisanales et des mineurs d'âge en général dans tous les secteurs de la vie économique en RDC. De quoi renforcer la volonté politique déjà manifestée en RDC à travers la mise en place depuis 2011, du Comité national de lutte contre les pires formes du

travail des enfants, a précisé, le ministre. Tout en saluant la mesure de la gratuité de l'enseignement de base, Kitobo a martelé sur la scolarisation des enfants dont la place est dans la famille et à l'école. La corrélation entre ces deux activités du ministre ce jour (les activités d'une industrie minière et l'éradication du travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux), est d'autant plus importante que l'un donne un coup de pouce à l'autre. Signalons que les entreprises minières ont une obligation légale vis-à-vis de leur responsabilité sociétale. Surtout qu'il s'agit d'un district minier pour le cas d'espèce. Il y a lieu que plus de 10 industries minières se développent dans la contrée de Kamoia-Kakula. Et la projection du nombre d'emplois et des activités connexes que cela induit, suscite un très grand espoir et invite le gouvernement congolais à accompagner valablement Ivanhoé Mines. ✓

Emmanuel Mbele

Ivanhoé Mine

UNE RAISON DE PLUS DE CROIRE AU POTENTIEL MINIER DE LA RDC



Visite des installations d'Ivanhoé par l'exécutif provincial

Les nouvelles découvertes sont toujours possibles en République Démocratique du Congo. Foi d'Innocent Mushobekwa, un géologue de l'entreprise Ivanhoé Mines, qui s'est confié à notre Rédaction en marge de la 5ème édition du forum Géosciences organisé sous le thème « La valorisation des ressources naturelles de la RDC face à l'évolution de la nouvelle technologie ; défis, atouts et perspectives ». Il fonde sa déclaration sur le fait que la RDC, on l'a toujours dit, est un scandale géologique. Et sur le fait que le chairman d'Ivanhoé Mines, Robert Friedland, a toujours investi dans l'exploration. C'est ce qui manque à beaucoup d'investisseurs qui aiment marcher sur les sentiers battus. Si au lieu de se contenter de ce qu'ils trouvent à leur arrivée, déjà prêt à être exploité, ils pouvaient emboîter le pas à Friedland, le

sous-sol congolais leur réserverait certainement plusieurs surprises. Ses potentialités en ressources naturelles se révèlent chaque jour.

Ivanhoé a déjà fait ses preuves

En effet, Ivanhoé Mine a déjà découvert plusieurs gisements épais et riches en cuivre à Kamoia, Kansoko, Kakula et Kamoia nord respectivement, avec des teneurs allant au-delà de 20% cuivre comme par exemple à Kamoia Nord où une intersection de 16.5m a ressorti une teneur de 20.1% cuivre à une teneur de coupure de 2% cuivre.

Ensemble, Kamoia et Kakula, c'est 1,387 milliards de tonnes de minerais de cuivre à 2.6 %, équivalent à 36,6 millions de cuivre métal. Signalons que Kamoia a été découvert dans une zone jadis négligée. Les géologues de l'époque pensaient qu'on ne pouvait rien y découvrir. Mais, avec

l'évolution de la technologie et des méthodes, les géologues d'Ivanhoé ont déniché un district minier selon les termes de Louis Watum, le Président du Conseil d'Administration de cette entreprise. Les anciennes théories prétendaient que quand le cuivre ne refait pas surface, il n'y a pas de minéralisation présente dans le sous-sol. La remise en cause de cette théorie a poussé les géologues d'Ivanhoé à commencer par la géophysique, le magnétisme et la gravimétrie. Les images ainsi générées ont montré qu'il y avait du potentiel dans la zone. Ainsi commencèrent les travaux de géochimie. L'analyse des échantillons prélevés s'est révélée positive. Et Ivanhoé s'est vu encouragé à aller en profondeur avec le forage en vue de connaître l'origine de ces anomalies. Le premier forage fait en 2008 a révélé le cuivre sous forme de chalcosine. Un autre forage a été

fait à 1 kilomètre du premier avec le même résultat. Cela a permis de comprendre la structure du gisement. Mushobekwa souligne le caractère onéreux des travaux préliminaires de géophysique qui ont caractérisé le début des opérations. Il a fallu survoler 400 kilomètres carrés de superficie avec des lignes espacées de 200 mètres avec un avion pour prélever les données de géophysique, les analyser afin de détecter les anomalies. C'est après cela qu'Ivanhoé a entamé une campagne de géochimie au sol. Il a procédé à la collecte des échantillons au sol. Il les a analysés au laboratoire. La découverte d'anomalies en cuivre dans certains endroits a permis d'entamer les travaux de forage. A Kamao, certains sondages sont allés jusqu'à 1400 mètres. Un type de sondage qui coûte autour d'un million de dollars américains, renseigne Mushobekwa.

Adéquation entre formation,

marché de l'emploi et projections économiques

Selon Mushobekwa, les découvertes d'Ivanhoé offrent à la RDC la possibilité de faire des projections économiques à court, moyen et long terme. Ses gisements sont en effet exploitables pour une période allant bien au-delà de 50 ans. C'est un grand projet qui aura des impacts visibles sur l'économie de la république. Déjà à la fin de 2021, Ivanhoé commencera sa production. Il produira en effet le premier concentré de cuivre. Ce sera un concentré de très haute teneur dépassant les 55% cuivre, avec un taux d'arsenic extrêmement faible. L'entreprise projette également de construire une fonderie qui produira du cuivre blister. Le projet Kamao - Kakula offre déjà aux générations présentes et continuera à offrir à celles du futur de nombreuses opportunités d'emploi et d'affaires. D'où Mushobekwa ap-

pelle l'Etat à établir un programme éducatif en adéquation avec le marché de l'emploi, visant également le renforcement de capacité des entrepreneurs locaux. Il relève l'existence de plusieurs diplômés qui ont du mal à trouver de l'emploi. Certains sont incapables d'assumer des fonctions administratives dans une entreprise. Il faudra donc rectifier le tir en orientant la formation en RDC beaucoup plus vers la pratique que vers la théorie qui la caractérise actuellement. Il sied de souligner que Géosciences est un forum où les étudiants de l'université de Kinshasa, des chercheurs, enseignants et professeurs ainsi que des acteurs venus de différents horizons se réunissent pour parler du secteur minier. Mushobekwa a loué l'initiative des étudiants d'associer les chercheurs et les entreprises minières. ✓

Augustin Kilombo



Image d'illustration



*Alpha-Denise Lupetu, vice-ministre
des Mines/gouvernement central*

Ministère

Certification CTC en RDC

VALIDATION DE LA PREMIÈRE VERSION DU PROJET DE MANUEL

Il s'est tenu à Kinshasa, les 24 et 25 octobre derniers, un atelier de présentation du projet de manuel de certification «Certified trading

Chaînes» (CTC) ou Chaines d'approvisionnement certifiées en Français. Une certification qui concerne les minerais des filières, aurifère, cuprocobaltifère, stannifère,

de la galène et des pierres de couleur du secteur minier artisanal et à petite échelle en République démocratique du Congo. La vice-ministre des Mines, Denise Lupetu Tshilumbayi

a lancé ces assises en mentionnant la détermination du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi à donner une nouvelle impulsion au secteur minier, porteur de croissance et du développement économiques de la RDC. L'atelier a été organisé par la coopération allemande en collaboration avec le ministère des Mines. Les deux partenaires ont réuni pendant 9 mois, 42 experts en commission de révision de l'ancien manuel de certification pour la transparence et la crédibilité de 2011. Rappelons que le système CTC a été l'une des résolutions de la conférence du G8 en 2007. Développé par l'Institut fédéral allemand des Géosciences et des ressources naturelles (BGR), ce système a été adopté par le ministère des Mines de la RDC en 2010 grâce à l'appui financier du ministère de la coopération économique et du développement (BMZ) de la République fédérale d'Allemagne. Dans le cadre du programme de renforcement du contrôle de la transparence du secteur minier, le système CTC a servi à la certification des pratiques d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans les sites miniers sélectionnés. Ce processus étant fondé sur la conformité des opérations minières au regard des 5 principes et 21 exigences du standard CTC. Les attestations de conformité CTC émises pour les sites conformes, étaient délivrées par le ministre des Mines sur proposition du Groupe de Travail de Certification (GTC). C'est un groupe d'experts composé des représentants de divers services du ministère des Mines. Depuis l'entrée en vigueur du système

CTC, bon nombre des sites miniers d'exploitation artisanale ont été certifiés, a déclaré le directeur adjoint du projet BGR/RDC. Pour ce dernier, au regard des dernières évolutions survenues aussi bien au niveau de la réglementation que celui des opérations minières, il était important d'actualiser cet instrument en vue de son adaptation à ce nouveau contexte. Le présent manuel est le résultat de la révision de la première version de certification CTC. Il a été élaboré par un comité multipartite de révision composé des délégués du gouvernement, de la société civile et de l'industrie sous le patronage du ministère des Mines de la RDC. Ce nouveau référentiel a le mérite d'être plus détaillé, précis et rigoureux avec des principes et exigences couvrant tous les domaines essentiels de l'artisanat minier et de la petite mine. L'une des évolutions contenues dans ce projet, c'est la ratification de différents textes conventionnels internationaux par la RDC. Il y a aussi l'avènement du guide de l'Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE) sur le devoir de diligence raisonnable (2011), l'adoption du mécanisme régional de certification (MRC) de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) par la RDC (2010), la promulgation des Code et Règlement miniers révisés (2018), la publication du manuel des procédures de traçabilité des produits miniers marchands de l'extraction à l'exportation (2014), la publication de l'arrêté ministériel 0919 fixant les procédures d'inspection, de qualification et de validation des sites miniers des filières aurifère

et stannifère en RDC (2015) et l'émergence sur le marché, des chaînes d'approvisionnement et d'exploitation artisanale autres que celles des minerais désignés, dont ceux de la filière cuprocobaltifère, de la galène et des pierres de couleur. Le système de certification CTC encouragera l'amélioration progressive de la performance dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle guidée par les normes sociales et environnementales durables et responsables tout en garantissant le respect des Droits humains, la transparence et la traçabilité des minerais. Le projet est adopté moyennant des amendements notamment, le cahier des charges qu'il faut avoir pour la tripartite (gouvernement, investisseurs, société civile), la formation et la nomination des inspecteurs des mines dans les sites en exploitation ainsi que celles de la police des mines pour sécuriser les sites. Après débats et délibération, sur 42 experts, 40 ont voté pour et 2 voix contre. Il a été décidé que toutes les nouvelles organisations qui n'avaient pas été certifiées au système CTC version 00, seront évaluées avec les standards révisés à compter à la date de son entrée en vigueur. Celles qui étaient certifiées à ce système ne seront réévaluées avec ce support révisé qu'à l'expiration de leur certificat en cours. Le directeur de cabinet du ministre des Mines, a clôturé l'atelier au nom de son chef empêché. Il a remercié les experts pour le travail abattu. ✓

John Kabeya Betukumesu



*Visite des installations de Sicominex
par la vice-ministre des Mines*

Forum de l'OCDE à Kolwezi

L'EXPLOITATION MINIÈRE DOIT PROFITER A TOUS

La ville de Kolwezi a abrité récemment la réunion internationale multipartite sur le cobalt. C'est la vice-ministre des Mines, Denise Lupetu qui a présidé les travaux au nom du président de la République et de son titulaire empêché. Ce forum a été organisé par le ministère des Mines et le secrétariat de l'OCDE. L'objectif est d'établir la chaîne d'approvisionnement du cobalt conformément aux principes de diligence raisonnable. La RDC veut en effet prouver au monde que la province du Lualaba d'où le cobalt est extrait est une

oasis de paix. L'exploitation minière qui y est faite n'a aucun lien avec un quelconque conflit. Kolwezi est considéré aujourd'hui comme la capitale mondiale du cobalt. Cette province est attractive pour les investissements dans le secteur minier. Le Lualaba focalise l'attention des constructeurs automobiles et des industries de la technologie de l'information et de la communication avec son cobalt. La RDC est en effet le premier pays producteur du cobalt au monde et mérite une particulière attention de la part des consommateurs finaux. Le Congo affirme aussi sa

souveraineté quant à l'exploitation de ses ressources naturelles par des compagnies étrangères. Cependant, cette souveraineté ne vise pas le mépris des investisseurs qui apportent des capitaux mais entrevoit un partenariat win-win entre les opérateurs privés et l'Etat. Les mines doivent bénéficier à toutes les parties. Il est temps de corriger des écarts, mieux, le paradoxe entre l'abondance des richesses naturelles et la misère indescriptible des Congolais. Les mines, selon la vice-ministre, doivent contribuer au bien-être des Congolais.

Gaby KUBA BEKANGA

Secteur minier en RDC

LE BGR, UN GRAND PARTENAIRE DU GOUVERNEMENT

En marge de l'atelier de présentation du projet de manuel de certification «Certified trading Chaînes» (CTC), l'un des experts ayant travaillé sur le projet de révision de la première version, par ailleurs membre du BGR, le professeur Baly Barume s'est confié à notre Rédaction pour exprimer sa satisfaction pour le travail abattu.



Baly Rarume, membre du BGR

Entant qu'expert, vous avez participé à la commission de révision du projet de certification CTC. Est-ce pour vous un motif de satisfaction ou un défi ?

C'est une grande joie de constater qu'un projet d'une aussi grande importance pour la RDC a été adopté par la plénière. Il va booster l'économie de notre pays. Il jouera le rôle d'arbitre en matière de transparence et de traçabilité de l'exploitation artisanale des minerais.

Avez-vous un reproche à l'endroit du ministère des Mines et de ceux qui travaillent dans la production

artisanale et des petites mines ?

Le gouvernement (le ministère national et les ministères provinciaux ayant les Mines dans leurs attributions) doit prendre tous les rapports et recommandations, les analyser et signer un décret. Il doit organiser le secteur en y mettant de l'ordre et de la rigueur. Du côté du BGR, il faut classifier des recommandations sur le long terme en action corrective qui sera mise en place endéans 3 mois. A la suite de cette évaluation, la décision sera prise dans 6 mois.

Quel est l'apport du BGR dans le secteur minier en RDC ?

Le BGR est un programme qui soutient le ministère des Mines avec la contribution de la coopération allemande. Il est venu quand la RDC souffrait pour l'exportation de ses minerais à cause des guerres à l'est du pays, milieu ciblé. A ce jour, la vie de la population s'est améliorée avec le système CTC. Ce projet a commencé depuis 2009 avec un montant de 16 millions de dollars américains. A présent, il totalise 250 millions de dollars américains. ✓

Propos recueillis par John Kabeya



Illustration de la cathode de cuivre (photo crédit)

Partenariat SICOMINES

ENCORE 3 MILLIARDS A INVESTIR EN RDC

La vice-ministre des Mines, Denise Lupetu a effectué une visite surprise à la Sino-congolaise des Mines (SICOMINES S.A.), dans la province du Lualaba, au mois de novembre dernier. Elle est partie s'enquérir du fonctionnement de cette société. Dans un film documentaire de quelques minutes projeté pour la circonstance, le Directeur général de SICOMINES, PU QINGSONG a présenté brièvement les divers

efforts fournis depuis la création de sa firme notamment l'investissement dans les infrastructures en RDC. Il a évoqué la construction de la 1^{re} phase du projet minier, le respect de ses responsabilités sociétales et la protection de l'environnement. Par la suite, il a détaillé son rapport basé sur l'exploitation et la production de la phase 1 du projet minier. Une phase achevée et mise en production en octobre 2015. Elle

est entrée officiellement dans le stade de production en avril 2016. Le volume actuel d'exploitation et de concentration est très élevé en termes de concentrés de cuivre destinés à l'exportation. Ces concentrés d'oxyde de cuivre et ceux du cobalt sont envoyés au processus d'hydrométallurgie afin de produire la cathode de cuivre et l'hydroxyde de cobalt brut. La production moyenne de cuivre contenu dans les produits



Illustration de la délégation chinoise de Sicomines

atteint 125.70 mille tonnes par an. De janvier à octobre 2019, la SICOMINES a réalisé un volume cumulé de traitement de minerais très impressionnant. Une production de cuivre contenu dans la cathode et le sulfure de 125.760,00 tonnes, une production de cobalt contenu dans l'hydroxyde de 785,05 tonnes. Un revenu de 700.500.000,00 dollars américains a été réalisé.

Un partenariat déséquilibré ?

C'est le résultat d'un contrat signé entre un consortium d'entreprises chinoises et le gouvernement congolais. Dans cet accord conclu le 22 avril 2008, la partie chinoise

devrait mettre 9 milliards de dollars américains dans la construction des infrastructures en RDC. En contrepartie, ces entreprises chinoises exploitent à souhait, les minerais de la RDC. L'enveloppe du contrat a été réduit à 6 milliards USD suite à des pressions de la Banque mondiale. Étonnant, 3 de ces 6 milliards ont été utilisés sans suivi ni contrôle réel de la part du gouvernement congolais. Et les 3 autres milliards sont perdus faute de projets que la Cellule de supervision des cinq chantiers est censée mettre à la disposition des partenaires chinois. Rappelons que cette cellule était créée par l'Etat congolais pour servir d'interface entre

la RDC et les entreprises chinoises.

Que gagne le Congolais dans cet accord ?

Tout porte à croire que rien ou presque n'est fait. Pourtant, il s'attendait à la construction des routes, des ponts, autoroutes, écoles, hôpitaux, etc. Entre-temps, les minerais sont exploités et le temps passe. Le gouvernement crie à la mobilisation des recettes pour développer le pays. Il faut saluer la vision du chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui prône un partenariat gagnant-gagnant avec tous les investisseurs qui viennent en RDC.

JOHN KABEYA BETUKUMESU



Marie-Thérèse Hollen, Coordonnatrice/ITIE-RDC

ITIE/ RDC

LE PAYS MAINTIENT L'ELAN

C'est la déclaration de la coordonnatrice de l'ITIE/RDC, Marie-Thérèse Hollen Anyong, qui s'est confiée récemment à notre Rédaction. Elle soutient que tous les écarts ne sont pas mauvais. Certains se justifient. Des activistes de la société civile pensent que le rapport 2016 publié est de mauvais augure.

Il fait courir au pays le risque de suspension ou même d'exclusion du processus de l'ITIE. Selon eux, la RDC n'a pas amélioré les revenus des activités extractives par la traçabilité. Mais cet avis n'est pas partagé par Marie-Thérèse Hollen. Elle soutient que la RDC n'est pas à sa première validation. Malgré les hauts et les bas, le pays continue son bonhomme de chemin.

Rappelons que la RDC a rejoint l'ITIE en 2005. Elle est devenue de ce fait, pays membre appelé à suivre la norme de l'ITIE. Depuis 2007, elle publie des rapports conformément aux exigences. Le 2 juillet 2015 à Mexico, la RDC était reconnue conforme à l'ITIE. Son rapport avait convaincu les experts. Beaucoup de progrès étaient salués à ce temps-là.

La coutume du secrétariat exécutif de l'ITIE est de se rendre tous les deux ans dans chaque pays membre pour contrôler le maintien des standards et des normes. Car l'instauration de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources extractives d'un pays, demeure la première norme de l'ITIE. C'est son but et celui de l'adhésion d'un pays au processus. C'est dans ce cadre que le secrétariat exécutif international est arrivé en novembre 2018 en RDC pour vérifier si la RDC continue de maintenir le standing et les standards en vue d'une énième validation. La coordonnatrice générale de l'ITIE/RDC précise que le rapport 2016 était très bon. Il était élaboré par Ernest NIAM. Plusieurs délégations dont celle du FMI, l'ont apprécié. Il est bien vrai qu'il contient des écarts et autres petites faiblesses inhérentes à toute œuvre humaine. Mais dans l'ensemble, le rapport ne pose aucun problème. Le rapport dont les activistes parlent, c'est le rapport de validation. La délégation du secrétariat exécutif international est venue pour collecter les données et s'entretenir avec les parties prenantes. Les délégués ont vu tout le monde à Kinshasa et à Lubumbashi. Depuis leur retour à Oslo, ils ont gardé le silence jusqu'en mai 2019 lorsqu'ils ont envoyé l'évaluation initiale présentée dans un tableau. Le rouge dans ce tableau signifie qu'aucun progrès n'a été enregistré. Le jaune renvoie aux progrès inadéquats. Le vert clair, aux progrès significatifs. Le vert foncé, aux progrès satisfaisants. Le bleu veut dire que vous avez dépassé les progrès. Sur 29 exigences prises en compte, 2 seulement sont en jaune pour parler des progrès inadéquats. C'est dire que pour la facette exigences, le pays est passé. 3 exigences ont même un indicateur en bleu pour dire que le pays a excellé et est devenu une référence, un modèle. Le Niger, la Guinée Equatoriale ont écrit pour s'inspirer du modèle congolais. La RDC est le seul pays au monde qui a réalisé le rapport contextuel sans le

concours d'un administrateur indépendant. En matière de publication des contrats, la RDC est très bien cotée. Les 2 exigences à problème concernaient la gouvernance interne et les dépenses quasi fiscales. Toutes les parties prenantes ont réagi et ont fait des commentaires qui ont été renvoyés au secrétariat exécutif international. Le validateur indépendant a réagi à ces commentaires. Olen précise qu'à ce stade, c'est un projet. Le Conseil d'Administration devrait se réunir au mois d'août pour confirmer ou infirmer les déclarations du validateur indépendant.

Fiabilité des données

Pour le coordonnateur adjoint, Théodore Mpiana, la force de l'ITIE réside dans son aspect trilogue. La participation de trois parties prenantes : les entreprises, la société civile et le gouvernement. Il se félicite du débat public engagé chaque fois que le travail de l'ITIE est produit. A travers ses exigences, l'ITIE fournit des éléments substantiels (des données) pour établir un bon diagnostic. La critique doit tenir compte des tenants et des aboutissants. L'honnêteté exigerait qu'on parlât aussi des réalisations. Puis, relever ce qui n'a pas été fait. Parce que toute œuvre humaine est perfectible. Mpiana reconnaît l'existence d'un problème de gouvernance en RDC. Il est aussi conscient du retard, mais qu'il attribue à la turbulence due au cycle électoral que le pays a connu. Le comité exécutif doit être composé entre autres, des membres du gouvernement. Pour lui, ces quelques écueils ne doivent pas annihiler tous les points positifs réalisés par l'ITIE. Les états financiers des entreprises sont audités selon les standards internationaux. Jusque-là, seule l'Inspection Générale des Finances les auditait. Mais actuellement, la Cour des Comptes s'y est mêlée. L'ITIE a formé des juges et des magistrats du parquet. Ils sont outillés pour auditer et connaître la véracité ou non d'un document. Les magistrats du siège seront appelés à certifier. Les magistrats du parquet à investiguer en

amont pour voir si les données sont vraies. La Cour des Comptes est en effet, qualifiée pour auditer les entreprises publiques. Un texte organique lui confère ces prérogatives d'auditer les comptes des entreprises publiques et des régies financières. Les cabinets internationaux ayant une notoriété auditeront les entreprises privées. L'ITIE est appelée à mettre à leur disposition les éléments substantiels. D'où, le comité exécutif a mis en place tous ces mécanismes pour fiabiliser les données. Elle doit travailler avec les entreprises qui existent depuis plusieurs années. Certaines pratiques à éradiquer, sont ancrées et sont difficiles à combattre. Il lui faut du tact pour être à la hauteur de sa tâche. Mais le validateur a souligné dans son rapport que l'impact de l'ITIE est visible en RDC. L'opinion, quant à elle, se demande comment la visibilité de cet impact ne se répercute-t-elle pas dans le panier de la ménagère congolaise ? Faut-il conclure à une complicité entre la communauté internationale et les institutions congolaises ? Sinon, rien ne justifierait la persistance du paradoxe entre l'immensité des ressources naturelles de la RDC et la pauvreté accrue de sa population. Mais la coordonnatrice de l'ITIE est confiante dans l'avenir du secteur extractif congolais. Le nouveau Code minier a introduit de nouveaux concepts. Il parle de la transparence et de la bonne gouvernance, de la propriété réelle imposant de divulguer le bénéficiaire final des activités d'une société extractive. Le Code criminalise l'opacité dans la gestion du secteur. Cette criminalisation est parmi les 7 piliers à la base de la révision du Code minier. Elle parle de l'impact comme d'un processus. Il sera réel avec le temps. Surtout que la norme ITIE n'est pas statique. Elle est mouvante. Les notions de genre et de protection de l'environnement ont été introduites en 2019. Le pays satisfaisant, c'est un idéal. ✓

Didier Kamesa Mwana

UNE DÉCENNIE APRÈS, L'ENTREPRISE CONFIRME LA POURSUITE DE SES INVESTISSEMENTS



Mark Bristow et Cyrille Mutombo/Kibali

Le 40^{ème} point de presse tenu le 23 octobre 2019, a été l'occasion pour le patron de Kibali Gold Mine, le Dr. Mark Bristow de faire un survol de son action depuis 10 ans dans la province de Haut-Uélé. Au-delà d'être traditionnelle, puisque la coutume a été respectée, celle de venir tous les trois mois devant la presse, la rencontre de cette fois-ci a coïncidé avec les dix ans de cette entreprise en République

démocratique du Congo. Comme d'habitude, l'auditoire a été constitué d'un parterre des journalistes et d'un grand échantillonnage des notoriétés politiques et économiques. On y a vu, pour ne pas les citer, le vice-président du Sénat, le Ministre des Droits humains et celui de la Décentralisation. Sans oublier le gouverneur de la province hôte, le Haut-Uélé. Les Sénateurs et les députés nationaux de la grande province Orientale étaient

également de la partie. Mais aussi, des notables et autres investisseurs du Katanga venus s'enquérir des piliers de la réussite de Kibali. Rappelons que Kibali s'était assigné l'objectif de faire de la Province orientale, le nouveau Katanga.

Autres temps, autres mœurs

Mais ce Katanga de la Gécamines a presque fini de se décomposer, liquidant sa propre légende. Administrativement d'abord parce que désormais écartelé entre les provinces du

Haut-Katanga, du Haut-Lomami, du Tanganyika et du Lualaba. Industriellement ensuite, car la haute tour de Lubumbashi, cette cheminée qui culmine dans le ciel de la ville, peut ne plus jamais fumer. L'édifice porte une fissure le rendant vulnérable aux sollicitations de haute température. Enfin, l'Union Minière dont on a tiré au sort la tunique, cette superbe Union Minière n'est plus que l'ombre d'elle-même. Quelque chose comme le porc de l'allégorie de Bristow avec autour des poules ragailleurs de sa perte tout en participant sans sacrifice suprême comme le porc à la composition de l'omelette. Dire qu'aujourd'hui, le modèle katangais est dépassé et doit s'inspirer de celui de Kibali au Haut-Uélé.

Sacré Bristow !

Egal à lui-même, Bristow a fait exhibition de grandes réalisations socio-économiques de Barrick dans Kibali. Une cité industrielle à vocation de ville minière émerge sur les vestiges des taudis au visage misérable qui lui ont cédé la place. Une industrie moderne parmi les meilleurs du monde dans le secteur de l'or. C'est la mine la plus automate du monde, apprend-on. Des banques et autres infrastructures propres aux grandes villes se sont invitées pour

effacer tout ce qui appartenait à la vieille génération de petits villages délocalisés. Mais cette mine bouscule sans parvenir à effacer véritablement l'artisanat local qu'elle côtoie. Pour accompagner cette industrialisation, Kibali a compensé le déficit de l'énergie par l'érection par partenaires congolais, des barrages hydro-électriques à forte kilowattheures et capables de soutenir les grandes manipulations de la Mine de Kibali... mais aussi, les besoins ménagers du personnel ainsi que de la population de Watsa dans son ensemble. Ces actions qui s'additionnent au progrès du rendement à greffer sur l'automatisation et la numérisation ont fait réaliser à Kibali des scores au-delà de ses propres assignations. Bristow indique en effet, que son entreprise pourrait atteindre ou dépasser ses prévisions annuelles de 750,000 onces. Il ajoute même que l'alimentation et la récupération au cours du trimestre, ont été conformes ou au-dessus du niveau nominal. Et que l'exploitation souterraine et les inclinés de la mine d'or de Kibali ont battu de nouveaux records de production minière au troisième trimestre de l'année en cours. Le PDG de Barrick explique cet exploit par le remplacement des réserves et des ressources. Kibali est devenu l'une des plus grandes mines

d'or au monde classée dans le top 10. Bristow s'est réjoui que lors de leur rencontre à Washington DC en avril 2019, avec Felix Tshisekedi, lui et le président exécutif du Conseil d'Administration de Barrick, John Thornton, avaient confirmé leur attachement commun à un partenariat visant à développer l'industrie aurifère en RDC.

Un véritable casse-tête chinois

Toujours en opposition avec le nouveau Code minier, Bristow espère que les discussions qui continuent avec le gouvernement, amélioreront le climat. En effet, une délégation de Kibali a été reçue en audience le même jour, le 23 octobre 2019, avant le point de presse, par le Premier Ministre Ilunga Ilunkamba. Au cours de leur entretien, Bristow a renouvelé en tant que PDG de Barrick, son engagement à poursuivre ses investissements en RDC, tout en soulignant que la priorité de cette entreprise d'exploration d'or reste encore dans ce domaine. Bon gré, mal gré avec ou sans le Code minier en application, le travail d'exploration continue afin d'élargir son champ d'action sur d'autres domaines non explorés dans la zone. Du reste, Kibali reste respectueux du permis d'exploitation et du Code en cours. ✓

Didier Kamesa Mwana



BANRO CLAQUE LA PORTE A NAMOYA



Rudy Cornet, Chargé de la sécurité et des relations avec les communautés/Banro

Deuxième producteur de l'or (avec entre 3 et 4 tonnes par an) après Kibali Gold Mine en République démocratique du Congo, la société canadienne Banro Corporation vient de décider la fermeture de toutes ses filiales dans ce pays. Son Président directeur général, Brett A. Richards qui s'est confié à notre Rédaction pour faire cette annonce, dénonce les harcèlements, les menaces et l'insécurité dont elle est victime, notamment à Namoya. Cette mine, dit-il est plongée dans une situation d'insécurité depuis les six derniers mois. Le 6 juillet, 4 de ses employés avaient été pris en otage. Le dernier de ces otages a été libéré 41 jours après. Comble de malheur, certains dirigeants de l'entreprise font l'objet de menaces précises. « C'est pour ne pas prendre le risque d'exposer ses agents que cette décision de fermeture a été prise », explique-t-il. La gravité de cette situation a conduit Brett a contacté le président Félix Tshisekedi, qui

l'a reçu le 24 septembre dernier à New York avec une oreille très réceptive, vu le temps à lui accordé. Pour faire suite aux doléances de Brett, le président de la République a ordonné la mise en place d'une équipe chargée d'accompagner Banro dans la recherche des solutions. Entre-temps, la mine de Namoya restera en suspension, hormis la maintenance de l'équipement. Cet arrêt de la pourvoyeuse, Namoya a aussi affecté d'autres entités (Lugushwa, Kamituga mining, Twangiza et Banro Congo mining. Et les employés de toutes ces entités, sont envoyés en congé technique. Alors que sur le plan sécuritaire, le chargé de la sécurité et des relations avec les communautés chez Banro, Rudy Cornet parle du statu quo. Des éléments de l'armée sont déployés juste pour garantir le périmètre et sécuriser les gisements. Mais l'origine de ce problème sécuritaire que connaît Namoya n'est pas encore résolue. Il y a eu plusieurs tentatives de pacification, mais sur le terrain ça s'enlise. Cornet

parle de plusieurs discussions sans résultats. Les menaces continuent à être déclarées contre les employés de Namoya Mining. inutile dans ces conditions-là, dit-il, de risquer leur vie pour une production quelle qu'elle soit. Il fait néanmoins état d'une collaboration étroite avec toutes les autorités étatiques liées à la sécurité à tous les niveaux. Et reste confiant dans le rétablissement de la situation, malgré la lenteur dans l'évolution.

Une situation très préjudiciable

Brett est conscient des conséquences de sa décision. Il rappelle que l'usine avait déjà été fermée pour les mêmes raisons. Pour son redémarrage, les actionnaires avaient injecté 30 millions de dollars américains en 2017 et 30 autres millions en 2018 pour fermer quelques mois après. Mais la situation ne change toujours pas. L'arrêt de l'exploitation durant ces trois dernières années pour des raisons sécuritaires, a un impact financier réel pour Banro, qui procède à une évaluation de cette



Brett A. Richard, Président directeur général/Banro

situation avec le gouvernement. C'est pourquoi le groupe Banro a saisi le ministre de l'Emploi pour solliciter une situation de force majeure. Les différentes procédures y afférentes sont en cours. La période de force majeure permettra la restructuration en vue de renaître fort. Toutefois, le patron de Banro se souvient que la stratégie du déploiement des militaires a déjà été expérimentée sans succès. Quant à la question concernant les rapports de l'entreprise avec la communauté locale, le staff dirigeant évoque des dispositions pertinentes du Code minier qui posent leurs bases. En collaboration avec le gouvernement provincial, Banro a favorisé la mise en place d'un nouveau comité local de développement et un nouveau cahier des charges. L'entreprise s'est engagée à redémarrer le cahier des charges le plus vite possible. L'assistance pour les travaux de réhabilitation de la route nationale surtout sur l'axe Kasongo vers Salamabila, rentrent

dans ce cadre. Banro se plaint d'être la cible de plusieurs attaques depuis 2014. Il existerait visiblement des gens qui tiennent à empêcher la bonne synergie entre lui et les communautés locales. Ils lui mettent des bâtons dans les roues chaque fois qu'il se lance dans les projets sociaux. La solution à cette situation ne pourra venir que du gouvernement. Il sied de noter que la plupart des jeunes de ce coin sont dans l'artisanat minier. La société s'était engagée à financer les travaux de détermination des zones d'exploitation artisanale par le gouvernement provincial. C'est là que les employés de Banro qui collaboraient dans ce projet, ont été pris en otage. La société fournit beaucoup d'effort pour la paix avec ces communautés. Le forum de paix de 2018, organisé avec l'assistance de la coordination de la Monusco, rentre dans ce cadre. Cornet dit toute sa disponibilité à travailler avec les communautés locales. Il aimerait voir moins de politique et

plus de travail sur le terrain pour parvenir au développement. Il dit être confronté à une entité appelée Malaïka, qui, estime-t-il, s'était un peu perdue sur ses objectifs, mais avec un impact extrêmement grave sur les activités de Banro. Brett regrette que l'arrêt des activités de Banro affecte les employés, leurs dépendants, les sous-traitants et les autres parties prenantes. Le Secrétaire général du groupe Banro, Thierry Kayeye Ntumba précise que Namoya emploie près de 800 agents directs sans compter les 1200 travailleurs temporaires. C'est au total plus de 3000 personnes qui sont frappées par cette fermeture. Banro a des potentialités. Mais il a besoin d'un environnement sécuritaire et un climat des affaires qui lui permette de travailler. La création d'emplois, dit Brett, contribue au développement du pays. ☑

Marcel Mubenga



Illustration d'une mine noyée/Photo crédit

Après FQM

LONSHI DEVIENT UN LAC

L'ancienne mine de cuivre de la compagnie canadienne First Quantum Minerals -FQM- est noyée depuis neuf ans. Et pour cause, la décision du procureur général de la République qui avait déchu la société de ses titres après la revisitation des contrats en 2009. Une décision prise nuitamment sous le manteau dans une officine politique et dont l'arrêt n'a jamais été publié dans le Journal Officiel. La mine a été attribuée ensuite à Eurasian Natural Resources Corporation (ENRC) appartenant aux oligarques kazakhs Alexander Mashkevitch, Alidschan Ibrahimow et Patokh Chodiev. Dix ans après la revisitation, la RDC a-t-elle gagné ou perdu ?

Quel gâchis ?

Le projet Lonshi était développé par un partenariat entre la Gécamines, la Banque mondiale via la Société financière de Développement, FQM et l'institution financière sud-africaine Industrial Development Corporation (IDC). Les galeries souterraines de la mine étaient déjà construites. Le projet faisait la fierté des habitants de Lonshi avec un hôpital moderne, des écoles et des activités économiques sous la gestion de FQM. Mais depuis que cette mine a été cédée aux kazakhs par le gouvernement de la RDC, elle s'est progressivement dégradée avec

un trou béant pour devenir un grand étang. Au fil du temps, la mine s'est complètement transformée en un lac sans ressources halieutiques. Un miracle à la congolaise ! Aussi curieux que cela puisse paraître, la mine ou le lac n'a jamais produit même un gramme de minerai ni un kilo de poisson. Un grand étonnement ! Si les dirigeants congolais en tant qu'individus ont gagné à travers une transaction occulte, le pays a vraiment perdu. Même si les produits de la pêche issus de ce lac pouvaient rivaliser avec les activités de FQM, la longue attente aurait été préjudiciable pour l'Etat et la

communauté riveraine en termes d'emplois, taxes, impôts, réalisations sociales et autres retombées de l'exploitation minière. Un énorme manque à gagner et un véritable gâchis. Après, on incriminera les impérialistes de piller les ressources de la RDC. L'attente de la « manne » sera donc longue et populaire. Pendant que la population de Lonshi reste impatiente en attendant une hypothétique issue du tunnel, de vénaux et véreux dirigeants majoritaires qui écument encore les institutions du pays après l'alternance démocratique, viennent de mettre le feu aux poudres. Les



Illustration d'une mine noyée/Photo crédit

«pseudo-vrais-faux» investisseurs libanais et autres asiatiques sont arrivés en octobre dernier à Lonshi. Avec la bénédiction des autorités provinciales, de l'administrateur du territoire et de quelques officiers de la soldatesque, « nos investisseurs » ont comme toujours, chassé du site, les creuseurs qui exploitaient les remblais laissés par FQM pour leur survie. Au lieu de faire l'exploitation industrielle, les Asiatiques font la même chose que les artisanaux. En quoi consiste la différence ? Face à une telle situation, la population de Lonshi s'est soulevée récemment contre ce qu'elle qualifie d'occupation. Bilan des émeutes ? Trois morts, plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels. On nous dira peut-être que les autochtones de Lonshi, sont des xénophobes. Mais que doivent-ils faire face à une invasion soutenue par les responsables de l'Etat ? Personne ne leur apporte une solution concrète. En effet, Lonshi subit un double préjudice : - le départ d'un géant minier en l'occurrence, FQM qui devrait contribuer au bien-être de la population, à la prospérité économique du pays ; - et la mort de ceux ayant résisté à l'envahissement. Où sont les

éloquents orateurs, députés nationaux, provinciaux et autres défenseurs du territoire de Sakania dont Lonshi fait partie? Que font-ils lorsque les intérêts de la population sont menacés ? Rien n'a marché à Lonshi depuis le départ de FQM. La revisitation des contrats miniers, dits léonins, avait comme objectif le rééquilibrage entre l'Etat et les multinationales. Une idée géniale ! Mais, la RDC a-t-elle réellement gagné ? ENRC a prouvé son incapacité à développer un projet viable en RDC. Après l'acquisition de Boss Mining auprès de Billy Rautenbach, après la récupération des droits sur les rejets de Kingamyambo Musonoy Tillings et le rachat de la mine de Frontier SPRL à Lonshi ainsi que d'autres mines estimées à une dizaine de gisements, ENRC n'a rien fait en dehors des annonces biscornues dans la presse. La fraude via des sociétés écrans. Démasqué par l'organisme britannique, Serious Fraud Office (SFO) pour falsification des documents et par l'ex-premier ministre, David Cameron pour utilisation des sociétés écrans aux îles Vierges, ENRC a connu un grand séisme : sa valeur boursière a fortement chuté à Stock Change à Londres.

Cette dégringolade en bourse a anesthésié sa capacité d'action. Pourquoi sommes-nous tombés si bas ? Déchu de son titre en RDC, FQM s'est confortablement installé en Zambie où il fait de bonnes affaires tout en donnant un coup de pouce à l'économie. FQM est le premier contributeur en termes d'impôts et taxes en Zambie. Sur 7.4 milliards de kwacha versés par les miniers, FQM caracole en tête avec 4.781, soit 65 %. Pendant qu'il réalise des exploits en Zambie, la RDC mord la poussière. Et pourtant, le Congo avec ses gisements riches en teneur et moins profonds, devrait inspirer la Zambie. Dommage, c'est l'inverse. Avec ses deux filiales à savoir Kansanshi Mining à Solwezi et First Quantum Mining Opération à Ndola sans oublier son usine de production d'acide sulfurique, les Zambiens sentent l'impact des mines dans leur vie, alors que la RDC crie au scandale géologique et à la malédiction des ressources naturelles. Le ridicule tue aussi. Et si FQM rentrait en RDC ?

Gaby KUBA BEKANGA

SARL

S E R V I C E S

www.md-drc.com

LA SOUS-TRAITANCE DU PERSONNEL

